



Cartographie numérique pour le transport des bois

Groupe de travail n°2 :

**Elaboration du standard national de
dessertes pour le transport de bois**

28 septembre 2018

VERSION 0.4

SUIVI DU DOCUMENT

Date	Version	Auteur	Action	Organisme
02/10/2018	0.1	Bénédicte Maisonneuve	Rédaction	IGN
03/10/2018	0.2	Simon Fauret	Relecture	IGN
04/10/2018	0.3	Bénédicte Maisonneuve	Correction et prise en compte des remarques	IGN
08/10/2018	0.4	Thierry Saffroy	Relecture	IGN
13/10/2018	0.5	FCBA	Relecture et corrections	FCBA
15/10/2018	1	Bénédicte Maisonneuve	Intégration des remarques	IGN

PARTICIPANTS ET DIFFUSION

Participants	Organisme	Personnes à informer	Organisme
ABABOU Elias	IGN	Ensemble des membres du GT	
AJOUC Claire	CRIGE PACA	Ensemble des membres du COFIL	
BIGOT Maryse	ONF	BENEST Fabienne	IGN
CARRETTE Thomas	FCBA	CACOT Emmanuel	FCBA
CHAIRAT Rémi	CRIGE PACA	GERVAISE Alain	IGN
CHARRON Léa	FNB	GUION Neil	IGN
CHAUVIN Sébastien	Forespir	GUYOT Francis	IGN
DALY Benoît	FNTR	MORILLON Vincent	FCBA
FAURET Simon	IGN	RICHTER André	FCBA
FREMINET Stéphane	MSA Grand-Est	ROUFFIAC Perrine	IGN
GINET Christophe	FCBA	VERGEZ Pierre	CNIG
IRATCHET Bruno	ONF		
MAISONNEUVE Bénédicte	IGN		
MERILLON Edith	IGN		
MORIN Julia	GIP ATGERI		
PORTRON David	UCFF/GCF		
POSTY Alain	CNPF		

ROCHATTE Rose-Marie	Transports Rochatte		
RUFFIE Marc	COSYLVAL		
SAFFROY Thierry	IGN		
SENAFFE Irène	UGS Communes Forestières		
VICTOIRE Anne-Lise	Communes Forestières PACA		
WOKAN Jean-Baptiste	CNPF		

ORDRE DU JOUR

- Rappel des éléments de contexte du projet de cartographie numérique pour le transport de bois
- Retours sur le compte-rendu du GT1
- Présentation de la nouvelle proposition du Standard National de desserte pour le transport de bois
- Session de travail en demi-groupe sur les attributs du standard
- Synthèse des échanges en séance plénière

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Retours sur le CR du GT 1

Suite à l'exposé rapide des retours reçus concernant le compte-rendu du GT1, l'UCFF fait part d'un certain nombre de retours à faire sur le CR. Les échanges en demi-groupe ont permis de clarifier les points faisant l'objet de remarques. Le compte-rendu du GT1 est considéré comme validé. La version finale du CR est en ligne sur le site du CNIG (http://cnig.gouv.fr/?page_id=18535).

Remarques émises suite à la présentation de la nouvelle proposition de standard

Des interrogations subsistent sur la façon de prendre en considération les raccordements entre les itinéraires bois ronds et les voies de dessertes intra-forestières identifiées. Il est précisé que l'ensemble des routes de la BD TOPO seront présentes dans la base de données nationale. Il n'est pas prévu d'identifier en tant que tels les tronçons de raccordement mais l'information réglementaire indiquée dans l'arrêté sera portée par les attributs des tronçons appartenant aux itinéraires autorisés par arrêté préfectoral pour le transport de bois ronds. Il n'y a pas à proprement parler de définition des routes forestières. Ce sera aux contributeurs de préciser si un tronçon a un usage forestier et présente des caractéristiques spécifiques pouvant être renseignés dans la base de données nationale. Le cas échéant le tronçon sera alors considéré comme une desserte forestière.

FCBA et IGN proposent d'ajouter un attribut qualifiant l'accessibilité des routes forestières selon le type de véhicule. Il a été fait remarquer que les valeurs d'accessibilité doivent être faciles à choisir et ne pas être trop nombreuses. Cet attribut a été retravaillé en demi-groupe.

De façon générale, les attributs pour lesquels la valeur remplie est fortement sujette à la subjectivité du producteur de la donnée doivent prévoir un mode de renseignement de l'information faisant en sorte de limiter les biais (éviter les listes de valeurs possibles trop longues ou trop précises) et une définition claire de son contenu et de ses niveaux.

Le travail effectué par FCBA sur la synthèse comparative des attributs présents dans le standard et leur correspondance dans les bases de données locales présente un fort intérêt. Il permet d'évaluer le travail qui serait nécessaire pour que les modèles de données locaux soient compatibles avec le standard national. Un travail complémentaire est toutefois à réaliser avec l'appui des initiatives locales (discussions en cours). Il est demandé à ce que cette synthèse constitue un livrable du groupe

de travail. Il pourrait permettre aux porteurs de bases de données locales d'estimer de façon plus précise les charges liées à la mise au standard de leurs données si ils le souhaitent afin d'alimenter la base de données nationale.

Concernant le renseignement de l'usage des voies pour la lutte contre les incendies (DFCI), il est indiqué dans le compte-rendu du GT1 que les données ne pourront être mutualisées dans la mesure où il ne sera pas possible de récupérer les informations directement de bases de données existantes. Lors de ce nouveau GT, il est précisé que si l'information est connue, le contributeur doit pouvoir entrer l'information dans la base de données. L'attribut DFCI ne sera donc pas rempli de façon exhaustive mais permettra de préciser une information pouvant être importante dans le cas de l'utilisation de cette voie dans le cadre de la mobilisation de bois.

Il est précisé que l'intérêt de la base de données est de renseigner le plus d'information possible sur les aspects métier. Il faut donc laisser la possibilité aux contributeurs de renseigner des informations connues, sans rendre tous les champs obligatoires ni complexifier le modèle de données pour autant, afin de faciliter la remontée d'informations.

Concernant les places de dépôt, il est rappelé que seules les places de dépôt bien matérialisées et permanentes sont intégrées au standard et seront donc à renseigner dans la base de données. Les places de dépôt permanentes privées sont également intégrées dans la base de données. Un champ gestionnaire permettra d'identifier les aires privées ce qui permet de préciser le fait que l'utilisation de ces places de dépôt doit se faire avec une demande préalable d'autorisation auprès du gestionnaire, comme c'est déjà le cas pour les places gérées par l'ONF. Il est rappelé que toute place de dépôt est soumise à autorisation qu'elle soit présente sur une carte ou pas.

L'ajout d'attributs permettant de renseigner les dates de début et de fin d'autorisation de circulation des itinéraires bois ronds temporaires a été proposé en GT. Toutefois, les seuls itinéraires bois ronds entrant dans le cadre de cette étude sont les itinéraires identifiés par arrêtés préfectoraux et donc les itinéraires permanents. Les itinéraires temporaires pouvant être plus délicats à renseigner et à maintenir dans le temps dans la mesure où cela implique qu'ils soient saisis par les DDT. Toutefois, il est proposé d'ajouter au standard un champ booléen disponible pour les tronçons itinéraires bois ronds uniquement et permettant de préciser si il s'agit d'un itinéraire permanent ou temporaire. Dans ce dernier cas, deux champs dates à remplissage obligatoire seraient rendus disponibles pour renseigner les dates de début et de fin d'autorisation. Dans la mesure où les données d'itinéraires bois ronds sont à renseigner par les DDT, seules ces dernières seraient habilitées à ajouter les itinéraires temporaires dans la base de données nationale. Il est donc possible que la donnée ne soit pas exhaustive dans tous les départements.

La demande d'ajout d'un attribut dans la table des équipements permettant de préciser le type de véhicule pouvant utiliser la place de dépôt ou l'aire de retournement n'a pas été retenue. Cet attribut est en effet délicat à remplir (subjectivité de l'information, nécessité de remplissage multiple). La demande d'ajout du type de revêtement devrait permettre de préciser la praticabilité de la place de dépôt ou de retournement tout en étant une information plus simple et surtout factuelle à renseigner.

Questions soulevées en GT n'entrant pas dans le cadre de définition du standard CNIG

Il est proposé de mettre en place une date d'actualisation des données pour chaque attribut de chaque objet de la base de données nationale. Une telle information n'a pas vocation à figurer dans le standard de données mais la faisabilité de la proposition sera étudiée par l'IGN dans le cadre du développement de l'outil collaboratif dessertes pour le transport de bois.

Certains attributs à renseigner sur chaque tronçon risquent de nécessiter le redécoupage des tronçons de la BD Topo mais également des voies directement saisies par les contributeurs de la base de données. Il faut donc prévoir des outils permettant de découper les linéaires dans l'application. Pour pallier les contraintes que cela implique en termes de saisie des informations attributaires, il semble donc nécessaire de prévoir des dispositifs de duplication de l'information attributaire d'un tronçon à l'autre lors de la saisie.

Il est par ailleurs proposé de pouvoir ajouter et stocker plusieurs photographies par ponctuels dans le modèle de données des tables d'équipement et de point noir, et pas seulement la plus récente.

Synthèse des échanges du GT2 sur les attributs du standard de données

Les décisions issues des échanges en demi-groupe sur les attributs du standard sont synthétisées dans la colonne « Commentaires » (colonne J) du tableau joint au format Excel afin de faciliter la lecture du standard. La mention « (Supprimé) » et le commentaire en rouge dans certains attributs indiquent des champs que le GT a décidé de supprimer du standard.

Poursuite du travail de standardisation suite au GT2

Afin de compléter les échanges ayant eu lieu lors du GT2 et de continuer à avancer dans la définition du standard de données, l'IGN et FCBA ont travaillé conjointement sur la définition des éléments suivants qui n'ont pas pu être abordés en GT2 faute de temps :

- Listes de valeurs autorisées pour les attributs concernés,
- Bornes de valeur minimum et maximum pour les attributs à valeurs numériques,
- Classes de valeurs autorisées pour les attributs à remplir par une classe de valeur.

Ces différents éléments sont des propositions, détaillées dans le tableau Excel joint, qui restent à valider par mail par les membres du GT.

Par ailleurs, quelques aspects du standard ont fait l'objet de discussions ayant abouti à des conclusions différentes au sein de chaque demi-groupe. Le manque de temps n'ayant pas permis de faire la synthèse en plénière sur l'ensemble des attributs, une décision a été prise par FCBA et l'IGN au regard des avis émis par les membres du GT et la faisabilité de la demande. Ces décisions sont elles aussi à valider par les membres du GT. Elles concernent les attributs suivants :

- Indication d'accessibilité : classes différentes proposées par chaque demi-groupe
- Accessibilité fond mouvant : champ conservé mais avis divergents entre les demi-groupes sur la façon de prendre en compte l'accessibilité de ce type de véhicule particulier
- Croisement possible : champ conservé mais avec un statut optionnel compte tenu du fait que pour un demi-groupe l'information est redondante avec le champ largeur de la bande roulante et est également tributaire du type de véhicule, alors qu'elle est jugée importante pour l'autre demi-groupe

L'ensemble des éléments restant à valider par les membres du GT car n'ayant pas pu être abordés lors de la dernière réunion figurent dans le tableau Excel.

Les membres du GT présents s'interrogent sur la sollicitation des DDT pour participer à l'élaboration du standard, notamment concernant la partie itinéraire bois ronds dont il semble important de recueillir les avis. Il est précisé que des DDT ont été invités à participer aux GT et que le compte-rendu de la précédente réunion leur a été adressé.

Enfin, les questions de propriétés des données et de modèle économique sont posées. Un travail est en cours pour définir les scénarii possibles. Un retour sera fait au groupe après avoir travaillé ces éléments en comité de pilotage.